



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer

Question écrite n° 75738

Texte de la question

Glisser une électrode dans une cellule cancéreuse pour la « brûler » à l'électricité : le traitement des cancers par radiofréquence, en pleine expansion en France, offre une alternative ou un complément à la chirurgie. Née il y a moins de dix ans pour le traitement du cancer du foie, cette technique vit ses premières années d'application sur les tumeurs du poumon, du rein, de l'os. L'ablation tumorale consiste à amener jusqu'à la cellule malade une aiguille terminée par une ou plusieurs électrodes, en se guidant grâce à l'échographie ou au scanner. Un courant de radiofréquence de 400 à 500 kHz est alors envoyé pour provoquer un échauffement des tissus malades entre 60 et 100 degrés, et les brûler. L'intervention, qui dure environ quarante minutes, est le plus souvent réalisée sous anesthésie générale. Existe toutefois un frein important à la diffusion de la technique, notamment dans le traitement du cancer du poumon : sa rentabilité économique. En effet, pour une ablation, le guidage de l'aiguille par scanner mobilise un appareil et un anesthésiste pendant deux, trois heures, ce que beaucoup d'établissements se refusent encore à faire. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de favoriser l'usage de la radiofréquence dans le cadre du traitement du cancer.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75738

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9669